



Détails page 5

LE 31 DÉCEMBRE
2014
IL VA FAIRE
Show
SOUS LES ÉTOILES !

Valérie Daure
Yves Lambert
Marco Calliari

100 ANS
CÉLÉBRATIONS
Montréal-Nord 2015

Braseros, foyers, feux d'artifice, chocolat chaud et rythmes endiablés, il va faire chaud à Montréal-Nord la veille du jour de l'An. Venez entendre la voix unique de Valérie Daure, la fougue de Marco Calliari et d'Yves Lambert et le répertoire de DJ Baby. Ensemble, ils feront grimper le thermomètre.

10, 9, 8, 7... soulignez avec nous l'arrivée du centenaire !
Le 31 décembre, on sort fêter... dehors !

Spectacle, projections animées et danse sous les étoiles de 21 h 30 à 2 h
Patinage libre à l'aréna de 21 h à 23 h 30
Terrain derrière l'aréna Garon, 11212 avenue Garon, à proximité de la mairie.

100ans-mtl nord.com



La carte de bibliothèque devient la carte biblio-loisirs

Dès janvier 2015, l'arrondissement mettra en place un nouveau système d'inscription pour les activités sportives et récréatives. Cette nouvelle méthode, plus rapide et plus efficace, permettra aux citoyens qui le désirent de s'inscrire en ligne. Comment est-ce possible ? Grâce à la carte biblio-loisirs qui devient votre passeport pour les activités sportives et de loisirs ainsi que pour les bibliothèques.

La carte biblio-loisirs

Toutes les personnes qui veulent s'inscrire à une activité, en ligne ou en personne, devront dorénavant

avoir une carte biblio-loisirs, qui est en fait une carte de bibliothèque de l'arrondissement. Cette carte, liée au dossier de chaque utilisateur, accélérera grandement le processus d'inscription.

Les citoyens qui ont déjà une carte de bibliothèque valide sont automatiquement abonnés. Ceux qui n'ont pas encore leur carte sont invités à se la procurer dans l'une des bibliothèques de l'arrondissement dès maintenant. Il suffit de présenter une pièce d'identité valide avec photo et une preuve de résidence (compte de service public, bulletin scolaire).

Pour s'inscrire à une activité, les adultes et les enfants doivent avoir une carte biblio-loisirs. Un parent qui veut inscrire son enfant doit également détenir une carte afin que son dossier soit associé à celui de son enfant. Cette association permettra notamment d'obtenir des rabais familiaux au moment de l'inscription à certaines activités.

Sommaire

- 2 Infos éditoriales
- 3 Infos démocratiques
- 4 Infos habitation
- 5 Infos grands projets
- 8 Infos animaux
- 9 Infos brèves
- 10 Infos règlements
- 12 Infos environnement
- 13 Infos aînés
- 14 Infos économiques
- 16 Infos culturelles
- 17 Infos bibliothèque
- 18 Infos déneigement
- 19 Infos sports et loisirs
- 22 Infos aquatiques
- 24 Bottin

Inscription

Activités sportives et récréatives, hiver 2015

- Programmation en ligne : dès le 8 décembre
- Inscriptions en ligne : dès le 7 janvier à 13 h
- Inscriptions au Centre de loisirs : les 12 et 13 janvier, de 13 h 30 à 21 h

Camp de jour de la relâche scolaire

- Inscriptions en ligne : dès le 28 janvier, à 13 h
- Inscriptions au Centre des loisirs : les 2 et 3 février, de 13 h 30 à 21 h

Camps de jour d'été

- Inscriptions en ligne : dès le mardi 7 avril, à 13 h
- Inscriptions au Centre des loisirs, les 11 et 12 avril, de 8 h à 17 h.

Activités aquatiques, session été 2015, détails à venir.

L'équipe d'InfoNord

L'InfoNord et le Calendrier culturel sont des productions de la Division des communications

Coordination
Michel Lemay
Marie-Pier Boutin
Céline Pelletier

Rédaction
Marie-Claude Aspiros, Brigitte Boiteau,
Marie-Pier Boutin, Marc-André Chevarie,
Steve Côté, Jocelyne Dumais, Pierre Godin,
Marie France Goulet, Michel Lemay, Yannick
Malouin, Simon Ostiguy, Céline Pelletier, Lucie
Pelletier, Chloé Roumagère

Collaboration
Guy Bédard, Hugues Chantal, Steve Côté,
Marie Désilets, Laurence Gallerand, Pierre
Goyer, Marie-Agnès Guichard, Kethleen Esther
Lapointe, Sylvie Ouellette, Marie Marthe
Papineau, Denise Poirier, Linda Quesnel,
Marie-Josée Roussy et Claudel Toussaint

Révision linguistique
Marielle DeLorme

Graphisme
L'abricot, creationsabricot.com

Photographie et illustration
Archives de l'arrondissement, Éric Bolté,
Vincenzo D'Alto, Caroline Durocher, Daniel
Duplessis, Denis Labine, Robert Laliberté, Gilles
Mimeault, François Pesant, Jacques Pharand,
Richard Thibault, Sylvie Trépanier et Martin Viau

Impression
Hebdo Litho inc.

Tirage
44 000 exemplaires

Dépôt légal
ISSN 0822-0395 Vol. 32, N° 3
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec,
2014

Pour soumettre des commentaires, des
suggestions ou des questions, veuillez vous
adresser à :
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charleroi
Montréal-Nord (Québec)
H1H 5R5

Téléphone : 311
Télécopie : 514 328-4299
Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Note – L'emploi du générique masculin ne
marque aucune discrimination et ne répond qu'à
un souci de concision et de clarté.



Imprimé sur papier recyclé.



De gauche à droite :
Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal
Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont.
Gilles Deguire, maire de l'arrondissement
Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clarac
Chantal Rossi, conseillère de la Ville de Montréal

Célébrons ensemble !

Le 25 novembre dernier, la Société Montréal-Nord 2015 lançait sa programmation pour l'année du centenaire de Montréal-Nord. Grâce à une cinquantaine d'activités, nous pouvons vous assurer que l'année 2015 sera inoubliable. La programmation de ces événements est d'ailleurs encartée au centre du présent *InfoNord*. Conservez-la précieusement.

Cette programmation impressionnante est le fruit du travail dévoué des 15 membres du conseil d'administration de la Société et des employés du Bureau de centenaire, que je tiens à remercier. Ils travaillent depuis longtemps à la mobilisation de nombreux partenaires et acteurs du milieu afin que le 100^e anniversaire de Montréal-Nord soit un événement collectif d'envergure. En jetant un œil à la

programmation, vous pourrez d'ailleurs constater que tout y est pour joindre les Nord-Montréalais de tous les âges et de tous les horizons.

Il faut également souligner que de nombreux partenaires et organismes de l'arrondissement ont contribué au développement de la programmation avec quelque 28 projets du milieu. Choisis parmi plus de 50 propositions soumises en réponse à l'appel de projets, ces activités et événements sont portés par des organismes communautaires ou publics, des entreprises et des citoyens qui ont décidé de prendre part aux célébrations et de mettre l'épaule à la roue. Décidément, nous pouvons affirmer que le sentiment d'appartenance nord-montréalais qui régnait en 1915 est toujours présent, même après 100 ans.

En plus de la collaboration du milieu et de la participation active de centaines de bénévoles, six personnalités publiques ont accepté d'être des ambassadeurs des Célébrations de Montréal-Nord 2015 : Frédéric Barbusci, Sylvie Bernier, Martine

Francke, Oliver Jones, Robert Marien et Raymond Paquin. Chacun à sa manière, ces ambassadeurs ont généreusement consenti à partager leur savoir-faire avec nous. Quatre événements importants seront d'ailleurs portés par cinq de nos ambassadeurs.

De grands rendez-vous vous attendent en 2015. Les festivités ont été conçues et développées pour vous. Que vous soyez Nord-Montréalais depuis votre naissance ou depuis quelques semaines, vous y trouverez assurément votre compte.

Chantal Rossi, Jean-Marc Gibeau, Sylvia Lo Bianco ainsi que Monica Ricourt se joignent à moi pour vous convier au premier grand rendez-vous : le lancement des festivités le 31 décembre 2014. Joignez-vous à nous pour lancer l'année 2015 en dansant sur les airs de Marco Calliari, d'Yves Lambert et de Valérie Daure. Tout sera en place pour vous faire vivre une soirée magnifique en plein air.

Bon centenaire à tous les Nord-Montréalais !

Le maire de Montréal-Nord,
Gilles Deguire

Budget de 2015

Le budget de 2015 s'établit à 46 071 700 \$, assurant ainsi un niveau de dépenses qui limite l'augmentation moyenne du compte de taxes des contribuables nord-montréalais à un niveau inférieur à l'inflation. Ce budget tient compte d'une réforme importante du mode de financement des arrondissements de Montréal, laquelle s'est dans l'ensemble

révélée favorable à Montréal-Nord. Les montants décrits dans les tableaux qui suivent établissent le niveau des dépenses de fonctionnement de l'arrondissement. À ces montants, il faut ajouter les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations de Montréal-Nord, qui s'établissent à quelque 4,3 M\$ pour 2015.

Nature des dépenses	2015
Rémunération	27 268 000 \$
Transport et communication	595 800 \$
Honoraires professionnels et services techniques (contrats de déneigement, de collecte des déchets et de collecte sélective)	10 238 200 \$
Location, entretien et réparation (location de véhicules, bâtiments et entretien des bâtiments)	2 202 800 \$
Biens durables et non durables (pièces et accessoires, fournitures de bureau, carburant)	5 109 400 \$
Autres (réclamations, contributions aux organismes, subventions)	657 500 \$
Total	46 071 700 \$

Dépenses par direction	2015
Administration générale (la direction, le conseil, le Bureau de projets)	1 746 700 \$
Services administratifs et Greffe (les finances, les ressources humaines, l'informatique, le greffe)	3 399 600 \$
Travaux publics (la voirie, l'aqueduc, le déneigement, les parcs, etc.)	26 480 000 \$
Culture, Sports, Loisirs et Développement social (les bibliothèques, les arénas, les piscines, la culture et les spectacles)	11 111 500 \$
Aménagement urbain, Services aux entreprises et Relations avec les citoyens (les permis et inspections, l'habitation, les communications, le BAM)	3 333 900 \$
Total	46 071 700 \$



Conseil d'arrondissement

Vous avez des questions, une suggestion ou une requête ? Nous vous invitons à assister aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement. Elles ont lieu le deuxième lundi de chaque mois, sauf en juillet, en octobre et en décembre, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement (entrée ouest), 11155, avenue Hébert. Une période de questions de 30 minutes est allouée aux citoyens. Il est également possible de visionner le conseil en direct sur le site de l'arrondissement.

Calendrier 2015 des séances du conseil d'arrondissement

- Lundi 12 janvier
- Lundi 9 février
- Lundi 9 mars
- Lundi 13 avril
- Lundi 11 mai
- Lundi 8 juin
- Pas de séance en juillet
- Lundi 10 août
- Lundi 14 septembre
- Lundi 5 octobre, en raison du congé de l'Action de grâce
- Lundi 9 novembre
- Lundi 7 décembre

Le comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) se compose de cinq membres désignés par le conseil d'arrondissement : un membre du conseil d'arrondissement qui agit comme président et quatre citoyens de l'arrondissement, parmi lesquels au moins un est choisi pour sa formation et son expertise dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine. Le directeur de l'Aménagement urbain, des Services aux entreprises et des Relations avec les citoyens et les conseillers en aménagement assistent aux rencontres à titre de personnes-ressources, et la secrétaire de l'arrondissement agit à titre de secrétaire du comité.

Ce comité est encadré par un règlement de l'arrondissement. Il exerce un rôle-conseil auprès des élus de l'arrondissement pour de nombreuses questions liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Il se réunit une fois par mois pour étudier les demandes relatives à une dérogation mineure, à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, à un changement au règlement de zonage ou de lotissement, à une demande de dérogation, etc. Enfin, le comité soumet ses recommandations au conseil d'arrondissement. Le mandat de ses membres est de deux ans et est renouvelable.

Programmes d'aide financière en habitation

La Ville de Montréal met en place cinq nouveaux programmes municipaux d'aide financière en matière d'habitation. Ces nouveaux programmes sont entièrement financés par la Ville.

Cette relance des programmes d'aide financière en matière d'habitation permettra d'appuyer de nombreuses familles qui ont décidé en toute bonne foi d'acheter ou de rénover leur propriété en fonction de l'aide financière offerte au moment de leur prise de décision. Elle permettra également à la Ville d'accompagner les Montréalais qui feront les mêmes choix dans le futur.

Modalités relatives aux cinq nouveaux programmes

Acquisition d'une propriété

Les montants forfaitaires prévus pour l'acquisition d'une propriété neuve admissible varieront de 2 250 \$ à 6 250 \$ selon le type d'acheteur et la propriété achetée. Dans le cas des familles, que ce soit pour l'acquisition d'une propriété neuve ou existante admissible, les droits de mutation sont remboursés.

Le délai de six mois pour déposer une demande d'aide financière suivant la signature d'un acte de vente est maintenu. Toutefois, une mesure exceptionnelle est introduite afin de rendre possible le dépôt d'une demande d'aide financière pour les citoyens qui n'ont pas pu bénéficier du délai complet de six mois au moment de l'arrêt des nouvelles demandes le 14 juillet dernier, ainsi que pour ceux qui ont acheté une propriété depuis cette date. Ainsi, les Montréalais ayant signé un acte de vente pour une propriété neuve admissible, entre le 15 janvier 2014 et l'entrée en vigueur du règlement inclusivement, pourront soumettre une demande jusqu'à six mois après l'entrée en vigueur du règlement.

Stabilisation des fondations

Les montants forfaitaires varieront, selon le type d'intervention nécessaire pour stabiliser le bâtiment, de 170 \$ par mètre linéaire de mur de fondations remplacé à 390 \$ par pieu installé sous des fondations de moellons, auxquels s'ajoute un montant de base de 800 \$.

Rénovation résidentielle majeure

Le montant d'aide financière sera fixé, notamment, selon le type de propriété et la nature de l'intervention sur le bâtiment. Dans tous les cas, les travaux doivent mener à la remise aux normes du bâtiment. La Ville maintiendra par ailleurs le financement actuel pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et les maisons de

chambres, et ce, tant pour le programme de Rénovation résidentielle majeure que celui de Rénovation à la carte.

Rénovation à la carte

L'aide financière forfaitaire variera, notamment, selon l'ampleur de l'intervention sur le bâtiment et le type de propriété.

Habitations urbaines pour familles

Les montants versés par logement admissible seront de 10 000 \$ pour les constructions en bois et de 12 500 \$ pour les bâtiments incombustibles. Le montant total que peut atteindre la subvention est de 375 000 \$. Ce programme s'adresse aux promoteurs résidentiels.

L'adoption de ces nouveaux programmes municipaux se fait dans la foulée de la fin de la participation financière de la Société d'habitation du Québec pour de nouveaux engagements en vertu du programme Rénovation Québec et l'arrêt, le 14 juillet dernier, de la prise de nouvelles demandes d'aide financière. Par ailleurs, la Ville de Montréal poursuivra la bonification de l'aide accordée en vertu du programme AccèsLogis déjà permise dans ses règlements actuels.

Pour plus de renseignements, consultez la section « Aide financière » sur le site ville.montreal.qc.ca/habitation ou composez le 514 872-4630.





Ça roule sur la ligne Mascouche

Depuis le 1^{er} décembre, le train de banlieue de Mascouche est en fonction (train de l'Est). Après plusieurs années d'attente, l'est de Montréal s'est enfin rapproché du centre-ville.

L'arrondissement de Montréal-Nord est desservi par deux gares sur son territoire, ainsi que par la gare d'Anjou à proximité. Le temps de parcours entre Montréal-Nord et le centre-ville est de 26 minutes !

Les deux gares sont situées dans la zone tarifaire 2 de l'Agence métropolitaine de transport. Il en coûte 105 \$ pour le laissez-passer mensuel TRAM à tarif ordinaire, qui donne accès au réseau de transport collectif de la région métropolitaine, et 89,50 \$ pour le laissez-passer TRAIN (train seulement) à tarif ordinaire.

Des travaux sont encore en cours dans deux gares sur le parcours, malgré la mise en service. Il s'agit de la gare de Rivière-des-Prairies et de la gare Sauvé dont l'ouverture est prévue plus tard en 2015. Les gares qui desservent

Montréal-Nord sont situées aux adresses suivantes :

- Anjou
11380, 6^e Avenue, Anjou
- Saint-Léonard-Montréal-Nord
Édicule : 10710, boul. Lacordaire, Montréal-Nord. Stationnement : 9550, boul. Lacordaire, Saint-Léonard
- Saint-Michel-Montréal-Nord
9990, boul. Pie-IX, Montréal-Nord

Pour plus de détails, consulter le www.amt.qc.ca/tde

Voici l'horaire du train, en direction du centre-ville, au départ des deux gares de l'arrondissement.

Saint-Léonard-Montréal-Nord	Saint-Michel-Montréal-Nord
6 h 16	6 h 19
6 h 54	6 h 57
7 h 36	7 h 39
8 h 06	8 h 09
9 h 25	9 h 28
14 h 08	14 h 11
18 h 21	18 h 24
21 h 05	21 h 11



Gare Saint-Michel—Montréal-Nord

Carrefour

Bien que le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX ne soit pas terminé, près de 90 % des travaux ont déjà été exécutés. Le chantier qui a fermé le 15 novembre dernier donne une bonne idée de l'aménagement final des lieux.

Voici les travaux prévus en 2015 :

- Aménagement paysager du parc Pilon
- Travaux de finition
- Installation de l'œuvre d'art
- Finalisation de la bretelle d'accès au pont Pie-IX
- Aménagement des édicules par l'AMT

Virage à gauche

Afin de diminuer la circulation de transit dans les rues avoisinant le carrefour, le virage à gauche sur le boulevard Pie-IX permet maintenant aux automobilistes en provenance de Laval d'accéder directement au boulevard Henri-Bourassa Est.

Participez à l'amélioration des déplacements dans l'arrondissement

L'arrondissement de Montréal-Nord poursuit l'élaboration de son Plan local de déplacements (PLD), un document de planification locale portant sur tous les modes de transport. Le PLD étudiera le lien entre le transport et l'aménagement, la gestion de la demande et les solutions de remplacement de l'automobile que sont notamment les modes de transport collectif et actif.

En mettant en place son PLD, l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite :

- améliorer la mobilité et l'accessibilité à l'aller et au retour de l'arrondissement;
- améliorer la qualité de vie des résidents;

- réduire l'impact des déplacements sur la santé publique et l'environnement;
- contribuer à la vitalité économique de l'arrondissement.

Votre participation

L'élaboration du plan comprend plusieurs étapes. Nous vous proposons de participer à plusieurs moments au cours du processus.

Portrait et diagnostic

En novembre 2014, nous avons discuté des

enjeux de déplacements avec les citoyens à l'occasion de quatre rencontres de quartier dans l'arrondissement. Plusieurs résidents ont aussi rempli un questionnaire en ligne.

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités de consultation à venir, veuillez visiter montreal-nord2020.com à la section Grands projets. Vous pouvez également communiquer avec le personnel du Bureau de projets au 514 328-4000, poste 4059.

Stratégie d'intervention

Un forum est prévu au début de 2015 afin de valider le diagnostic et de discuter des solutions préliminaires. La convocation à cette rencontre sera annoncée plus tard.

La requalification du boulevard Pie-IX

Un projet de revitalisation urbaine sur 20 ans



La requalification du boulevard Pie-IX est un dossier-phare du Bureau de projets qui se concrétise grâce à un nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU). Présenté au conseil d'arrondissement de novembre, le PPU du boulevard Pie-IX, est en fait un outil de planification urbaine qui permettra d'apporter des précisions sur la revitalisation et la redynamisation de cette artère.

Son application sur le boulevard Pie-IX

À la suite de l'arrivée de deux systèmes de transport à haute capacité, soit le SRB Pie-IX et le train de l'Est, et la diminution du flux routier sur le boulevard Pie-IX, effet direct du prolongement de l'Autoroute 25, la vocation de cette artère sera appelée à changer. Qui plus est, la réglementation en vigueur ne permet pas d'entreprendre une réelle transformation urbaine, car elle ne correspond pas à la nouvelle réalité du développement urbain. C'est donc à partir de ces considérations que l'arrondissement souhaite amorcer une vaste opération de requalification urbaine du boulevard Pie-IX, grâce à un PPU.

Les buts

Maximiser les retombées des investissements publics

Les grands projets de transport collectif agissent comme levier pour repenser le parc immobilier et l'offre commerciale et de services aux abords du boulevard. La réorganisation autour des pôles de transport permettra de créer des quartiers multifonctionnels à l'échelle humaine.

Redynamiser le boulevard Pie-IX

La création d'espaces publics et de parcs articulée autour de pôles commerciaux et de services mixtes et accessibles contribuera à la vitalité du milieu.

Changer l'image de Montréal-Nord

Le boulevard Pie-IX, avec ses 70 000 utilisateurs quotidiens, est une vitrine exceptionnelle pour l'arrondissement. La requalification du boulevard, axée sur une signature urbaine harmonieuse et animée, permettra de moderniser l'image de l'arrondissement par des interventions directes sur le milieu de vie.

Les objectifs des interventions sur le domaine public

- Améliorer les liens est-ouest le long du boulevard Pie-IX en prolongeant certaines rues.
- Donner une place importante aux piétons en aménageant de larges trottoirs.
- Créer des lieux de rencontre et de convivialité en créant des espaces verts et des places publiques.
- Établir des circuits parallèles afin d'interconnecter les modes de transport actif et le transport collectif.
- Doter le secteur d'équipements collectifs.

Les objectifs des interventions sur le domaine privé

- Assurer une mixité d'activités et un pôle économique multifonctionnel.
- Assurer une implantation d'immeubles qui dégage les trottoirs et fait disparaître le stationnement en front de lot.
- Favoriser une plus grande densité, en particulier aux abords des stations de SRB et de la gare.
- Favoriser l'accès à la propriété en diversifiant l'offre résidentielle.

L'entrée de la ville

Le secteur situé à l'extrême nord du boulevard Pie-IX constitue une entrée de ville importante, dont le réaménagement a commencé par la construction du carrefour à niveau en lieu et place du pont d'étagement Henri-Bourassa-Pie-IX. Les



Projection de l'intersection Henri-Bourassa et Pie-IX vers le sud, incluant à gauche, un édifice à vocation commerciale et résidentielle et à droite, le futur centre sportif et communautaire.



Vue aérienne des aménagements possibles du secteur de l'entrée de la ville.

attraits qui l'entourent, tels la rivière des Prairies, le parc Pilon, les futures places publiques d'envergure et l'œuvre d'art public qui y sera installée, feront de ce secteur une destination pour des activités communautaires, sportives et de loisirs.

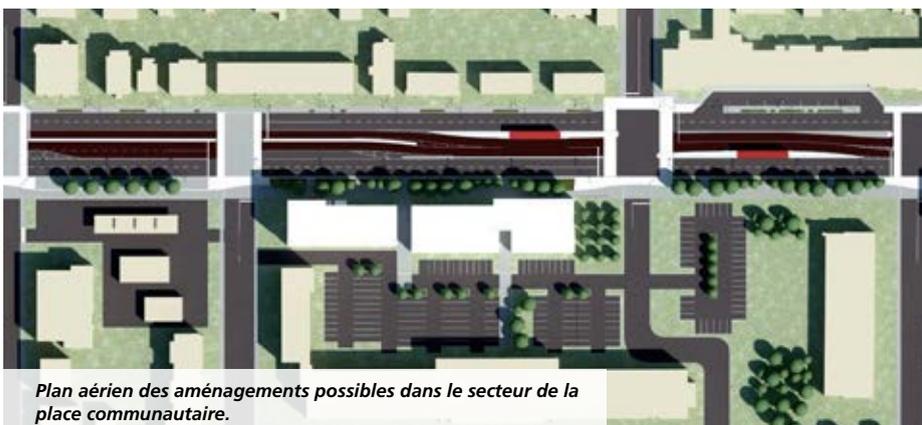
- Aménager un centre sportif et communautaire et faire une mise à niveau importante des équipements du parc Pilon.
- Favoriser l'implantation d'édifices de grande densité aux abords du carrefour et diminuer graduellement leur hauteur en s'approchant du cadre bâti existant, de manière à obtenir une in-

tégration harmonieuse avec le milieu de vie adjacent.

- Créer une mixité d'activités et de fonctions d'utilisation quotidienne (commerce, bureau, habitation). Les commerces seraient intégrés au rez-de-chaussée tandis que les services professionnels et les unités résidentielles seront autorisés aux étages supérieurs.
- Aménager une place et des espaces publics d'envergure, verdis et entourés de commerces d'ambiance ou liés aux fonctions récréatives et sportives du secteur.
- Convertir une section de la rue d'Amos



Exemple d'aménagement dans le secteur de la place communautaire.



Plan aérien des aménagements possibles dans le secteur de la place communautaire.



Exemple d'aménagement d'une place publique dans le secteur de la place Forest.



Projection de l'aménagement de la place publique et du lien piéton et cyclable sous la voie ferrée du quartier de la Gare.

en parcours actif (piéton et cycliste) relié à la station de SRB.

- Marquer l'entrée de ville d'une œuvre d'art public d'envergure, *La Vélocité des lieux*.
- Privilégier le stationnement intérieur.

La place communautaire

Le secteur longeant le boulevard Pie-IX et compris entre la rue de Charleroi et la rue du Progrès groupe quelques institutions d'enseignement, des bâtiments commerciaux ou de services professionnels ainsi que des immeubles résidentiels. Le réaménagement de ce secteur a principalement pour but de requalifier les espaces en bordure du boulevard et de verdir les espaces publics et privés.

- Favoriser l'implantation d'édifices de moyenne densité aux abords du boulevard et diminuer graduellement leur hauteur en s'approchant du cadre bâti existant, de manière à obtenir une intégration harmonieuse avec le milieu de vie adjacent.
- Favoriser l'implantation de bâtiments mixtes (commerce, bureau, habitation) en bordure du boulevard en lien avec la vocation institutionnelle du secteur.
- Aménager des espaces publics en intégrant une empreinte verte et des espaces de détente et assurer une transition harmonieuse avec les aménagements sur le domaine privé.
- Aménager un parcours actif (piéton et cycliste) relié à la station de SRB.
- Privilégier le stationnement intérieur.

La place Forest

Le secteur de la place Forest, présentement occupé par un centre commercial éloigné de la rue, présente un fort potentiel de développement en raison de sa superficie et de son emplacement en bordure du boulevard Pie-IX. Ce secteur, qui sera bonifié d'une station de SRB, est appelé à devenir un lieu de rencontre animé, grâce à une trame commerciale diversifiée et à des équipements collectifs.

- Déplacer les édifices commerciaux en bordure du boulevard.
- Favoriser l'implantation d'édifices de grande densité aux abords du boulevard et diminuer graduellement leur hauteur en s'approchant du cadre bâti existant, de manière à obtenir une intégration harmonieuse avec le milieu de vie adjacent.
- Créer une mixité d'activités et de fonctions d'utilisation quotidienne (commerce, bureau, habitation). Les

commerces seraient intégrés au rez-de-chaussée tandis que les services professionnels et les unités résidentielles seront autorisés aux étages supérieurs.

- Aménager une place publique d'envergure et facilement accessible, entourée de commerces de restauration et de divertissement.
- Aménager un parcours actif (piéton et cycliste) relié à la station de SRB.
- Privilégier le stationnement intérieur.
- Verdir les espaces publics et assurer une transition harmonieuse avec les aménagements sur le domaine privé.
- Prolonger certaines rues afin de créer de nouveaux axes est-ouest et nord-sud fonctionnels (comme la rue Prieur et l'avenue Hébert).

Le quartier de la Gare

Le secteur du boulevard Pie-IX situé au sud de l'arrondissement est un pôle structurant important en raison de la rencontre du train de l'Est et du service rapide par bus (SRB). Les aménagements autour de la gare auront pour objectif de créer un quartier axé sur le transport collectif.

- Implanter une place publique, lieu d'animation, entourée de commerces d'ambiance et d'utilité quotidienne.
- Maximiser l'occupation du territoire en favorisant l'implantation d'édifices de grande densité aux abords de la gare et diminuer graduellement leur hauteur en s'approchant du cadre bâti existant, de manière à obtenir une intégration harmonieuse avec le milieu de vie adjacent.
- Aménager un lien piéton et cyclable sécuritaire sous la voie ferrée afin de relier le quartier à la gare et à la station de SRB de la 56^e Rue.
- Verdir les espaces publics et assurer une transition harmonieuse avec les aménagements sur le domaine privé.
- Créer une mixité d'activités et de fonctions d'utilisation (commerce, bureau, habitation). Les commerces seraient intégrés au rez-de-chaussée, tandis que les services professionnels et les unités résidentielles seront autorisés aux étages supérieurs.
- Prolonger certaines rues afin de créer de nouveaux axes de circulation est-ouest.
- L'implantation d'équipements collectifs et communautaires est également envisageable.

Le micropuçage : un succès

Les deux premières cliniques de micropuçage pour chien et chat ont eu lieu les 18 et 19 octobre au centre d'activités communautaires Sauvé de Montréal-Nord. Elles ont permis d'installer une micropuce à 120 chiens et 75 chats, pour un total de 195 animaux micropucés gratuitement. Organisées par la Ville de Montréal, en collaboration avec cinq arrondissements, dont Montréal-Nord, des établissements vétérinaires et l'Association des techniciens en santé animale du Québec, les cliniques faisaient partie d'un projet pilote. Elles se sont également tenues à LaSalle, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville.

Elles ont notamment permis de faire connaître le micropuçage. Bien que cette technique d'identification permanente existe depuis une vingtaine d'années, elle est encore très peu connue. Une mi-

cro-puce est une très petite capsule de la taille d'un grain de riz contenant une puce informatique qui retient un code numérique identifiant de façon unique l'animal qui reçoit l'implant.

Le système d'identification par radiofréquence qu'utilise la micropuce est une méthode sûre, fiable et durable. La micropuce ne se perd pas, ne s'altère pas avec les années, n'a pas de limite géographique et accompagne l'animal durant toute sa vie. Si la médaille au cou d'un animal se compare à la plaque d'immatriculation d'une automobile, la micropuce correspond alors au numéro de série.

Si vous n'avez pas pu vous rendre aux cliniques de micropuçage de l'arrondissement, sachez que la plupart des cliniques vétérinaires offrent ce service.



Médaille gratuite

Bonne nouvelle pour tous les propriétaires de chien et de chat ! La médaille, qui est en fait un permis pour la garde d'un animal domestique, sera gratuite pour 2015 et 2016. En plus, nul besoin de vous déplacer pour vous procurer la nouvelle médaille, elle vous sera transmise par la poste au début de 2015. Toutefois, si vous êtes un nouveau propriétaire canin ou félin, vous devrez vous rendre au bureau Accès Montréal, au 4243, rue de Charleroi, afin d'obtenir votre médaille gratuite. Sachez que le permis doit être obtenu dans un délai de 15 jours suivant l'acquisition du chien ou du chat ou suivant le jour où l'animal atteint l'âge de trois mois.

Si vous avez déménagé et que vous avez omis de faire votre changement d'adresse, il est possible que la médaille de votre animal ait été envoyée à la mauvaise adresse. Si vous n'avez pas reçu le médaillon avant le 15 février, veuillez communiquer avec le bureau Accès Montréal en composant le 3-1-1 et en demandant « Montréal-Nord ».



Faune urbaine

L'arrondissement est peuplé d'une faune urbaine riche et diversifiée. Canards, écureuils, pigeons, rats laveurs, pour ne nommer que ceux-ci, sont des animaux que l'on retrouve fréquemment à l'état sauvage sur notre territoire. Les citoyens sont souvent tentés de les nourrir, mais il est interdit de le faire.

Effectivement, le *Règlement sur le contrôle des animaux* indique clairement qu'il est interdit de nourrir les animaux de la faune urbaine, et plusieurs raisons appuient cette interdiction. Voici les principales :

- Quand on nourrit les animaux sauvages, ceux-ci perdent progressivement leur instinct de survie et leur crainte des humains, ce qui les expose à de nombreux dangers.
- La présence d'animaux sauvages dans les milieux résidentiels urbains augmente le risque de morsures et de blessures, particulièrement chez les enfants.
- Les animaux sauvages sont souvent porteurs de parasites et de maladies qui peuvent être transmis aux humains.



Pour le bien de votre entourage et de la faune, merci de ne pas nourrir les animaux.

Montréal-Nord, lauréat du prix Leader en transport durable – Proactivité

L'arrondissement de Montréal-Nord a fièrement reçu le prix *Leader en transport durable – Proactivité*, au cours du Déjeuner des leaders en transport durable organisé par les centres de gestion des déplacements du Grand Montréal. L'objectif de cet événement, qui s'est déroulé le 18 septembre, est de souligner le travail d'entreprises et d'organisations qui se démarquent par leurs réalisations, leur dynamisme et leur persévérance dans l'implantation de mesures favorisant le transport durable.

Le centre de gestion des déplacements *Voyagez Futé* a rendu honneur à l'arrondissement en soulignant qu'il « s'est démarqué par son enthousiasme et ses efforts en mobilité durable, notamment en vertu du diagnostic effectué pour l'hôpital Marie-Clarac et les résidences Angelica et

Les Cascades ». Les représentants de ce centre de gestion ont également mentionné « qu'il s'agit d'un exemple du rôle de leader que les arrondissements devraient jouer pour coordonner les acteurs multiples des pôles générateurs de déplacements. »

Depuis l'ouverture de son Bureau de projets en 2011, l'arrondissement de Montréal-Nord fait la promotion de nombreux projets de développement et de transport durables. En effet, ces orientations conceptuelles sont au cœur de la vision de dé-

veloppement de Montréal-Nord. « Notre équipe a repensé l'arrondissement en y intégrant les transports et le développement durables. Entre autres, nous avons

fait des représentations afin que l'arrondissement soit desservi par des modes efficaces de transport collectif comme le train de l'Est et le Service rapide par bus. Nous avons conçu et réalisé, en partenariat, des infrastructures routières comme le carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX où piétons et cyclistes retrouveront leur place. Nous avons imaginé la requalification du boulevard Pie-IX selon les principes du *Transit Oriented Development (TOD)* et du *Human Oriented Development (HOD)* », a expliqué le maire de Montréal-Nord, M. Gilles Deguire, à la remise du prix.



Édith Janisse, conseillère en planification et chargée de projet du Plan local de déplacements de Montréal-Nord, Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et Mónica Gandulfo, directrice général de Voyagez futé.

L'Infolettre de Montréal-Nord fait des heureux

Deux tablettes électroniques ont été tirées, le 15 septembre dernier, parmi les abonnés à notre infolettre. Les gagnants sont M. Zhichen Liu et M. Claude Lemay.

Pour vous tenir au fait des activités dans votre arrondissement, rien de plus simple. Recevez par courriel au début de chaque mois l'*Infolettre de Montréal-Nord*. Facile à consulter, ce document vous indique rapidement les dates à retenir pour les services publics et actualités du mois (collectes, animaux, consultations...), de même que pour les activités culturelles, sportives et de loisirs.

Une activité vous intéresse ? Vous cliquez sur le lien et vous êtes redirigé vers une page de renseignements complets. Plus de risque de manquer une activité ou une date d'inscription. Plus besoin de chercher l'information. Elle vous parvient automatiquement.

Comment s'inscrire ?

Trois étapes faciles :

1. Rendez-vous sur le site ville.montreal.qc.ca/mtlnord.
2. Cliquez sur l'icône de l'*Infolettre* en page d'accueil.
3. Inscrivez votre nom et votre adresse courriel sur le formulaire.

Bonne lecture !



M^{me} et M. Zhichen Liu



Claude Lemay

Un jour du Souvenir spécial pour Montréal-Nord

La filiale 125 de la Légion royale canadienne et l'arrondissement de Montréal-Nord ont tenu une cérémonie pour souligner le jour du Souvenir au cénotaphe de Montréal-Nord. Plus de 100 personnes ont assisté à l'événement, parmi lesquels plusieurs membres des familles de soldats de Montréal-Nord morts au combat.

À la suite de la publication d'un avis de recherche le printemps dernier, plusieurs résidents ont communiqué avec nous pour nous transmettre le nom de soldats natifs

ou résidents de Montréal-Nord, tombés au champ d'honneur. Par la suite, nous avons fait graver sur le cénotaphe de Montréal-Nord les noms de cinq militaires ayant donné leur vie pendant la Seconde Guerre mondiale :

- Soldat Gérard Aquin
- Sergent Alexandre Bélanger
- Sous-officier Yvon Bibeau
- Sergent Conrad Labelle
- Matelot Lionel Sénécal

Cet hommage restera gravé dans la pierre en mémoire de leur courage.





situés entièrement sur votre terrain. Par contre, vous devez respecter les normes établies par la réglementation. Veuillez noter qu'un espace libre d'au moins 0,5 m doit être maintenu en tout temps entre la haie, la clôture, le muret et le dos du trottoir.

Démolition

La démolition d'un bâtiment principal est encadrée par une procédure particulière nécessitant la présentation du projet de démolition et du programme de réutilisation du sol au comité de démolition. Cette procédure implique, entre autres, l'installation d'un avis de démolition sur le bâtiment, selon le cas, et un droit d'appel dans les 30 jours suivant la décision du comité.

Avant de commencer vos travaux et d'engager des dépenses, informez-vous auprès de la Division des permis et inspections, au 514 328-4000, poste 4017.

Un permis ou certificat d'autorisation peut être exigé pour les cas suivants.

Antenne

Aucune antenne n'est permise en façade. Les règles d'application sont complexes et diversifiées, il est préférable de communiquer avec la Division des permis et inspections, au 514 328-4000, poste 4017, pour respecter les exigences comme la dimension, la localisation et le nombre d'antennes permis.

Clôture, haie et muret

Vous avez le droit de délimiter votre terrain à l'aide d'une clôture, d'une haie ou d'un muret sans demander la permission à votre voisin, pour autant que ceux-ci sont

Remise, cabanon et autre bâtiment accessoire

Les cabanons, les remises et autres bâtiments accessoires sont autorisés dans l'arrondissement. Toutefois, certaines règles de base doivent être respectées.

Thermopompe, climatiseur et autre appareil mécanique

Les thermopompes, climatiseurs et autres appareils mécaniques sont permis dans les cours latérale et arrière des résidences, à

condition qu'ils soient installés en respectant les dispositions suivantes :

- Ne jamais être situés à moins de 3,1 m d'une ligne de terrain. Toutefois, il est permis de les installer dans une marge latérale lorsque le mur le plus rapproché de l'édifice voisin ne comporte aucune fenêtre ou porte.
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 5 m d'une limite de propriété, un écran sonore doit être érigé.
- De plus, les thermopompes, climatiseurs et autres appareils mécaniques doivent respecter le niveau de bruit autorisé à l'extérieur d'un bâtiment selon les périodes de la journée :
- Ne pas dépasser 60 dB, de 7 h à 19 h.
- Ne pas dépasser 55 dB, de 19 h et 22 h.
- Ne pas dépasser 50 dB, de 22 h à 7 h.

Veillez noter que le niveau de bruit est celui perçu à la limite de la propriété. Un permis est requis pour l'installation d'une thermopompe.

Bruit

Entre 22 h et 8 h du lundi au samedi et entre 22 h et 11 h le dimanche, il est défendu à toute personne de faire ou de permettre qu'il soit fait usage d'une radio, d'un instrument, d'un appareil ou d'un moteur propre à produire des sons ou à causer un bruit excessif de façon à nuire au bien-être et au repos des personnes du voisinage.

Dérogation mineure

Une dérogation mineure est une procédure d'exception selon laquelle le conseil d'arrondissement autorise la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou complétés qui ne rencontrent pas toutes les dispositions des règlements d'ur-

banisme. L'usage et la densité d'occupation du sol ne peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Une dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande et si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété. Par ailleurs, la dérogation doit être conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

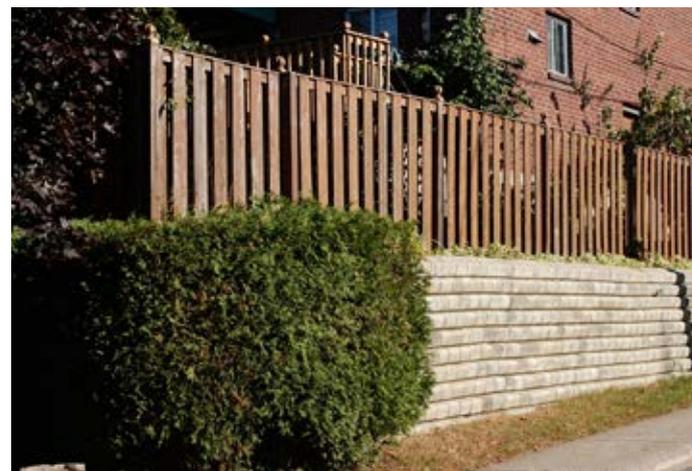
Un plan d'implantation et d'intégration architecturale est un outil d'évaluation qualitative applicable à diverses occasions. Établi à partir d'objectifs et de critères plutôt que de normes, le PIIA permet notamment d'assurer l'insertion de projets de construction en conformité avec les caractéristiques particulières de leur environnement. L'autorisation d'un projet en vertu d'un PIIA ne peut être donnée que par le conseil d'arrondissement, et la procédure nécessite la présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme.

Pour savoir si un PIIA est applicable à votre projet, informez-vous auprès de la Division des permis et inspections, au 514 328-4000, poste 4017

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Le conseil peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements (ex. : zonage, lotissement, construction, etc.), prévus au chapitre 4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1). Notre règlement sur les PPCMOI détermine des secteurs précis où un projet particulier peut être admis ainsi que les critères selon lesquels seront évalués les projets particuliers soumis.

Par contre, tout projet particulier est soumis à la même procédure d'approbation qu'une modification de zonage,



et la dérogation doit être conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Travaux bruyants

Entre 21 h et 7 h, il est défendu d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit dans les endroits situés à moins de 153 mètres (500 pieds) d'une maison habitée. Cette règle ne s'applique pas aux employés municipaux ni aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique reconnus urgents.

Vente-débaras (vente de garage)

La vente-débaras est permise en respectant les conditions suivantes :

- Deux ventes-débaras sont permises par année et par terrain occupé par une résidence.
- La durée maximale d'une vente-débaras est fixée à trois jours, de 9 h à 17 h.
- La marchandise ne doit jamais être exposée dans l'emprise de la rue et ne doit pas causer d'obstruction visuelle pour les automobilistes.
- Trois affichettes temporaires sont permises pour annoncer la vente et elles doivent être retirées au plus tard deux jours après la vente.



Démarrage d'entreprise



Il est très fréquent que les entrepreneurs oublient de visiter le Bureau des permis au moment du démarrage d'une entreprise, même si cette étape est essentielle.

Généralement, un commerce ou une industrie doit obtenir trois certificats : un permis de transformation, un certificat d'autorisation d'usage et un certificat d'autorisation d'enseigne. Voici la marche à suivre habituelle pour l'obtention de ces documents.

La première étape essentielle est la validation de l'emplacement choisi pour votre future entreprise, c'est-à-dire de vous assurer que le zonage permet l'implantation de l'activité souhaitée.

Un permis de transformation

Vous désirez exploiter un nouveau commerce ou une industrie, mais les locaux que vous comptez louer doivent subir une transformation pour s'adapter à vos futures activités. Vous devrez alors obtenir un permis de transformation. Si vous

envisagez d'utiliser les locaux pour un nouveau type d'activité (transformation d'un salon de coiffure en restaurant, par exemple), il est fort probable que vous devrez joindre des plans scellés et signés par un architecte à votre demande de permis. Si aucune modification n'est nécessaire, vous pouvez passer à la prochaine étape.

Un certificat d'autorisation d'usage

Ce document atteste que l'activité exercée dans votre établissement est conforme au règlement d'urbanisme. Cette certification est essentielle pour l'exploitation de toute activité commerciale, institutionnelle, communautaire ou industrielle. Ce certificat ne peut être cédé à la vente d'un commerce et doit être affiché bien en vue.

Pour présenter une demande de certificat d'autorisation d'usage, vous devez avoir en main :

- votre enregistrement au registre des entreprises;
- un plan d'aménagement du local;
- une copie de votre bail.

Si des travaux de transformation doivent être faits, ceux-ci devront être terminés avant que votre certificat puisse être délivré.

Un certificat d'autorisation d'enseigne

Le certificat d'autorisation d'enseigne est nécessaire pour installer ou modifier une enseigne. À noter que le remplacement du plastique d'un boîtier d'enseigne existant doit également faire l'objet d'une demande d'autorisation. Pour ce faire, vous devez soumettre une épreuve de l'enseigne, incluant ses dimensions, avec votre demande, ainsi qu'un plan d'implantation de cette dernière sur le bâtiment. La plupart des entreprises spécialisées en affichage peuvent fournir ce type de plan. L'ensemble des démarches reliées à l'obtention des autorisations mentionnées doit évidemment être complété avant d'entreprendre des travaux, quels qu'ils soient.

Si votre établissement est situé dans une zone où il y a un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des objectifs et des critères supplémentaires s'appliquent (voir PIIA p. 10).

Si vous avez des questions ou si vous voulez soumettre un projet, le personnel de la Division des permis et inspections se fera un plaisir de vous assister dans votre démarche.

Bureau des permis
4243, rue de Charlevoix, 2^e étage
514 328-4000, poste 4017
permismtlord@ville.montreal.qc.ca



Le recyclage : beaucoup moins coûteux que l'enfouissement des ordures ménagères

Tout le monde sait déjà que recycler est beaucoup plus avantageux écologiquement que de tout mettre dans les ordures ménagères, mais saviez-vous qu'il est aussi beaucoup moins coûteux de recycler ? Effectivement, la collecte des matières recyclables est quatre fois moins coûteuse pour l'arrondissement que celle des ordures ménagères. Qui plus est, le recyclage pourrait être bénéfique pour votre portefeuille, car des inspecteurs sillonneront l'arrondissement l'été prochain pour remettre des constats aux citoyens qui ne recyclent pas.

Le prix du recyclage à l'arrondissement est de 19 \$ par porte pour les frais de collecte. Le tri des matières et leur disposition sont à coût nul puisque des entreprises spécialisées achètent les matières à recycler. Si nous doublons la quantité de matières recyclables déposées dans les bacs de recyclage, le coût pour l'arrondissement demeure le même. Plus on en met dans nos bacs de recyclage, moins il y en a dans nos ordures ménagères.

La gestion des ordures ménagères, elle, est plus onéreuse. D'abord parce que la collecte est effectuée deux fois par semaine, le prix est de 37,50 \$ par porte. De plus, la disposition de ces matières, soit l'enfouissement, est facturée en fonction du nombre de tonnes de déchets à enfouir. Actuellement, cela nous coûte également 37,50 \$ par porte, ce qui élève le coût total

à 75 \$ pour chaque unité résidentielle. Si nous réduisons la quantité de déchets dans nos sacs verts, le coût baissera.

Malgré les efforts déployés par l'arrondissement pour inciter les citoyens à recycler, à peine 46 % de toutes les matières recyclables ont été placés dans le recyclage. L'objectif pour 2017 est de 70 %. Après avoir fait des campagnes de sensibilisation et avoir distribué plus de 10 000 bacs portatifs et quelque 11 000 bacs roulants, l'arrondissement passera à une nouvelle étape. À l'été 2015, l'arrondissement souhaite avoir une patrouille qui vérifiera les ordures et les bacs de recyclage afin de vérifier le contenu de ceux-ci. Les contrevenants recevront d'abord un avertissement, avant d'être condamnés à l'amende.

Bac de recyclage gratuit

Pour les citoyens qui n'ont pas encore leur bac portatif ou leur bac roulant, vous pouvez en obtenir un à l'adresse suivante :

- Bureau Accès Montréal
4243, rue de Charleroi
Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h
- Bureau de projets
10861, boulevard Pie-IX
Du lundi au vendredi, de midi à 20 h

Dans le cas du bac roulant, il sera livré chez vous par le personnel des Travaux publics.

Saviez-vous que...

Saviez-vous que le recyclage des piles domestiques évite la contamination des sols et des nappes phréatiques ? En effet, les métaux lourds contenus dans les piles domestiques et certains appareils électroniques, comme les téléphones cellulaires, sont nocifs pour l'environnement et pour la santé lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement de déchets.

Afin d'éviter cette situation, l'arrondissement a mis en place huit points de collecte où vous pouvez déposer gratuitement et en tout temps vos piles AAA à D et vos téléphones cellulaires.

- Mairie d'arrondissement
4243, rue de Charleroi
- Bibliothèque Henri-Bourassa
5400, boulevard Henri-Bourassa Est
- Bibliothèque Charleroi
4740, rue de Charleroi
- Bibliothèque Belleville
10400, avenue de Belleville
- Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
12002, boulevard Rolland

- Centre de loisirs
11121, avenue Salk
- Écoquartier Montréal-Nord
5170, rue de Charleroi
- Édifice des Travaux publics
4250, rue de Charleroi (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)



Collecte des arbres de Noël

L'arrondissement procède à une collecte spéciale d'arbres de Noël naturels après la période des fêtes. Les arbres collectés sont déchiquetés en copeaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Les collectes auront lieu les mercredis 7 et 14 janvier 2015.

- Dépouiller l'arbre de toutes les décorations (incluant les crochets et les glaçons) afin d'éviter les accidents au moment du déchiquetage.
- Déposer l'arbre en bordure de la rue entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans obstruer le trottoir.
- Ne pas « planter » l'arbre dans la neige où il serait plus difficile de le distinguer des arbres en santé.
- Une fois les collectes spéciales terminées, il est possible d'aller porter l'arbre de Noël à un écocentre.



Les écocentres près de chez vous

Écocentre de Saint-Michel

514 872-0384
2475, rue des Regrattiers (prolongement de la rue D'Iberville à l'angle de la rue Jarry)

Écocentre de Rivière-des-Prairies

514 872-0384
11400, rue Léopold-Christin (à l'angle du boulevard Henri-Bourassa)
Situé à l'arrière de la cour de voirie du 9255, boulevard Henri-Bourassa Est

Une offre variée de services et d'activités

Responsable du dossier des aînés, le maire Gilles Deguire a présidé en mars dernier un *Forum des aînés*, en présence de représentants des organismes de Montréal-Nord concernés. De nombreuses demandes en vue d'améliorer la qualité de vie des aînés ont été formulées à cette occasion, et plusieurs réponses de l'arrondissement leur ont été transmises à la fin de novembre.

Un bilan détaillé des nouvelles réalisations sera publié dans le prochain numéro d'*InfoNord*. D'ici là, voici un rappel de l'actuel bouquet de services offerts aux aînés par l'arrondissement.

Soutien aux organismes

L'arrondissement de Montréal-Nord met à la disposition des organismes pour aînés des locaux permanents dans plusieurs de ses installations, en plus d'offrir des prêts de locaux ponctuels pour la tenue d'activités diverses. De nombreux organismes, dont les clubs de l'âge d'or et les comités de loisirs des résidences, reçoivent un soutien financier, technique et matériel pour la réalisation de leur programmation annuelle. De plus, l'arrondissement a soutenu cette année une expérience pilote intitulée *Réseau d'entraide*, inspirée du système d'échanges et de services de

l'Accorderie dans deux HLM pour personnes âgées.

Activités culturelles

À l'intérieur de notre programmation culturelle, nous offrons durant l'été des concerts de musique dans les parcs Gouin et Eusèbe-Ménard qui sont très fréquentés par les aînés résidant à proximité. Lorsque certains spectacles offerts à la Maison culturelle et communautaire sont susceptibles de joindre un public aîné, nous ajustons l'horaire des présentations afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

En vertu du *Programme de médiation culturelle*, nous offrons diverses activités à la Maison culturelle et communautaire ainsi qu'à la maison Brignon-dit-Lapierre, comme en 2014 :

- Des ciné-rencontres portant sur l'histoire et le patrimoine;
- Des rencontres musicales avec des artistes variés, suivies d'échanges;
- Des causeries et échanges sur le patrimoine et l'art public;
- Des projections de films suivies d'une discussion sur un thème choisi;
- Des rencontres axées sur les arts de la scène, en compagnie de professionnels.

suite à la page 24



Spectacle à la maison Brignon-dit-Lapierre

La navette biblio

Un service apprécié des aînés depuis 30 ans



Pendant leur visite du 30 septembre dernier, les participants ont été initiés à la musique brésilienne avec André Rodrigues, qui a parlé de sa passion pour la guitare et a échangé sur les mœurs et coutumes de son pays.

Dates des prochaines activités, qui ont toujours lieu les mardis, de 13 h à 15 h 30

- Les 23 décembre 2014, 13 janvier, 24 février, 17 mars, 7 et 28 avril, 19 mai et 9 et 30 juin 2015

Quelques invités spéciaux viendront donner une conférence et rencontrer les aînés au cours de la saison :

- 23 décembre 2014
Les traditions de Noël, avec Lorraine Mougeot
- 13 janvier 2015
Jeux de hasard et d'argent, avec un représentant de la Maison Jean Lapointe
- 19 mai 2015
L'art du mandala, avec Julie Dumas
- 9 juin 2015
Histoire de Montréal-Nord, avec Jean-Paul Guiard

Itinéraire habituel de la navette :

Vers 13 h :

- Cité Rive
- Complexe Gouin-Langelier
- Manoir Gouin
- Manoir Aimé-Léonard
- Château Beauvillage
- Domaine des Prairies
- Résidence Les Tours Gouin

Vers 13 h 15 :

- Résidence Rive-Gouin
- Résidences Les Cascades et Angelica
- Résidence du Confort
- Résidence Sault-au-Récollet
- Résidence Hélène
- Résidence Portofino
- Résidence Caroline
- Manoir Montréal-Nord
- Résidence Pie IX
- Les Habitations Pelletier

Les aînés qui habitent dans une résidence hors circuit peuvent communiquer avec la personne responsable, et le trajet sera modifié en conséquence. Il est possible de s'inscrire à l'activité, mais ce n'est pas obligatoire. Toutes les personnes de 50 ans et plus sont les bienvenues.

Renseignements :

514 328-4000, poste 4144



Des participants captivés par la conférence d'Alain Bouthillier lors de l'activité *Alliances stratégiques*.



Fabrice Vil lors du *Cocktail tapis bleu*.



Alexandre Taillefer lors du *Cocktail tapis bleu*.

Le 4MN de 2014

Le slogan du 4MN de 2014, « *le rendez-vous d'affaires par excellence* », s'est révélé tout à fait juste. En effet, en tenant compte de la réalité quotidienne des entrepreneurs, le 4MN fait en sorte de leur offrir beaucoup plus en beaucoup moins de temps. Et ceux-ci en ont profité en grand nombre.

Propulsé par le CLD et la CDEC Montréal-Nord, le 4MN – quatre jours d'affaires à Montréal-Nord – est un événement annuel unique au Québec. Il offre une programmation de quatre jours d'activités destinées non seulement aux entrepreneurs du territoire, mais aussi à l'ensemble des gens d'affaires de la région métropolitaine. Le 4MN fait la promotion de l'entrepreneuriat,

rassemble l'ensemble des acteurs du domaine et contribue à la valorisation de la dynamique entrepreneuriale de Montréal-Nord.

Ainsi, les participants ont pu découvrir de nouvelles façons de faire au cours des ateliers *Business Model Generation*, créez ou réinventez votre entreprise, et *Alliances stratégiques* avec nul autre qu'Yvon Michel. Le *circuit d'arrondissement*, toujours aussi populaire, a permis aux nombreux médias, investisseurs et futurs citoyens de Montréal-Nord de découvrir un territoire effervescent. Les participants ont eu la chance d'assister à des conférences sur la chance d'assister à des conférences sur l'exportation, le mentorat, la comptabilité et la fiscalité, le marketing ainsi que l'entrepreneuriat immigrant. Finalement, l'activité de réseautage *Cocktail tapis bleu* a été fort applaudie par la centaine de convives présents. L'événement a été agrémenté par un échange dynamique entre Alexandre Taillefer et Fabrice Vil et une représentation artistique haute en musique et en couleur.

Encore une fois, toute cette belle programmation a été présentée par des experts reconnus dans le milieu des affaires. Citons les « dragons » Serge Beauchemin et Alexandre Taillefer, Fabrice Vil et Stéphanie Kennan. Montréal-Nord était également représenté parmi nos experts, grâce à la présence de nos mentors à l'activité *Serge Beauchemin et les mentors* ainsi que celle de M^e Normand Blanchard qui a fait un excellent exposé dans l'activité *Mon succès au Québec*, sur le transfert et la relève d'entreprise.

Du 10 au 13 novembre dernier, l'événement 4MN a accueilli plus de 460 participants, parmi lesquels 27 % provenaient de l'extérieur du territoire, ce qui nous fait dire que le 4MN a su faire rayonner avec brio tout le potentiel que recèle Montréal-Nord. Le Blogue entrepreneurial (www.4mn.biz) et les médias sociaux du CLD et de la CDEC, qui connaissent un fort achalandage, continueront d'être alimentés l'année durant.

Gala Élite de la CCIMN

Pour la deuxième année, le 4 MN a clôturé la semaine avec le gala Élite de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN). Cet événement souligne, encourage et récompense les entrepreneurs du territoire nord-montréalais dans huit catégories et quelques prix spéciaux.

Nouveauté cette année, les députés ont décerné des prix de reconnaissance à deux entreprises pour leur implication, leur dynamisme et leur qualité à représenter la dynamique entrepreneuriale de Montréal-Nord. Ainsi M. Emmanuel Dubourg, député fédéral de Bourassa, a remis ce prix spécial à Toyota Montréal-Nord. M^{me} Rita de Santis, députée provinciale de Bourassa-Sauvé, a pour sa part remis ce prix à Rôtisserie St-Hubert Pie-IX.



Gilles Deguire, maire de Montréal-Nord, Gaetana Colella, présidente de la CCIMN, Robert Richard, lauréat du prix hommage, Palmína Panichella, directrice générale de la CCIMN et Denis Coderre, maire de Montréal.

Prix hommage

Un prix hommage a été remis à M. Robert Richard pour souligner son dynamisme et son implication au sein de divers organismes. M. Richard, comptable agréé, est notamment président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Montréal-Nord.



Monsieur Roger Simard, arpenteur-géomètre, récipiendaire d'un prix coup de cœur

Les lauréats

Entreprise écoresponsable et efficacité énergétique :
Dubé pneu et mécanique

Innovation-création-technologie :
Alumilex

Commerce de détail :
Agrigourmet

Fabrication et transformation :
Machineries Ferndale

Entreprise de services :
Primo Instrument

Entreprise d'économie sociale :
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord

Travailleur autonome :
Centre psychologique et de consultation GAMME INC.

Coup de coeur :
Roger Simard, arpenteur-géomètre
Resto-Bar sportif Capucine

Recrutez à la Journée de l'emploi

Pour la 5^e année, l'arrondissement de Montréal-Nord accueillera la *Journée de l'emploi* le 18 mars 2015, à la Maison culturelle et communautaire. Pour les chercheurs d'emploi, ce sera l'occasion de se faire valoir auprès des nombreux employeurs présents. Pour les entreprises, cet événement constitue une vitrine exceptionnelle de visibilité, en plus de leur permettre de rencontrer des candidats motivés. L'an dernier, plus de 1 200 personnes ont franchi les portes de la *Journée de l'emploi*.

Pour réserver votre stand ou obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé, au 514 327-5555.

Le RenDDvous de l'Est

L'organisme Services environnementaux et récupération industrielle en collectif (SERIC), en collaboration avec le comité stratégique de développement économique de Montréal-Nord, a organisé le premier RenDDvous de l'Est. Cet événement, qui s'est déroulé le 14 octobre au cégep Marie-Victorin, a permis à plus de 200 participants du milieu des affaires d'assister à des conférences sur le développement durable comme levier de croissance pour nos PME.

La rencontre, qui se voulait écoresponsable, a réuni des représentants de PME de l'est de Montréal autour des solutions et des pratiques de développement durable. Elle a également favorisé les échanges

et la réflexion stratégique sur le sujet, grâce à des ateliers sur l'écoconception, les programmes gouvernementaux et la présence de nombreux exposants.

De nombreux conférenciers de marque étaient sur place, notamment le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, M. Martin Lessard, directeur général de Victoriaville et M. Scott McKay qui a été chef du Parti vert du Québec de 2006 à 2008.

La journée s'est terminée par la remise de certifications ICI on recycle ! et PAGDD (Plan d'accompagnement en gestion du développement durable) à plusieurs entreprises ayant participé à l'événement.



Remise du prix PAGDD à l'entreprise nord-montréalaise Manufacturiers Volton. De gauche à droite : Jacques Lafèche, président du conseil d'administration du SERIC, Norman Tremblay d'Emploi Québec, Muryel Paquin, directrice générale SERIC., Françoise Grenon des Manufacturiers Volton, Jacques Mayer des Manufacturiers Volton et Pierre Fillion, PDG du Conseil des Industries durables (CID).

Une nouvelle image

Une nouvelle signature visuelle identifie le Festival des arts de Montréal-Nord. Un logo épuré dessiné à main levée la première lettre des mots « festival » et « arts » qui dépassent d'un cadre, illustrant que l'art sort souvent des sentiers battus pour nous surprendre et nous émouvoir.

Un succès à réitérer

L'événement de 10 jours, qui se déroule aux quatre coins de l'arrondissement, a connu un grand succès l'année dernière avec 55 activités présentées par 300 artistes qui ont joint plus de 4 000 personnes. Parmi les coups de cœur du public, mentionnons l'exposition *Multiplicité* en arts visuels et métiers d'art au Centre de loisirs, le souper gastronomique à l'école hôtelière Calixa-Lavallée et les trois soirs de spectacles précédés d'un apéro à la maison Brignon-dit-Lapierre, ou encore la conférence d'un bédéiste en dessin numérique et l'heure du conte au piano présentées en bibliothèque.

Le Festival des arts de Montréal-Nord est un événement organisé par l'arrondissement et le collectif des Artistes en arts visuels du nord de Montréal (AAVNM). Depuis 2008, il poursuit sa mission de mettre en valeur les artistes locaux de toutes les disciplines et de favoriser l'émergence de nouveaux talents, en partenariat avec le milieu. La programmation est créée dans la volonté d'aller à la rencontre de la communauté, là où elle se trouve, et de donner l'occasion à tous les Nord-Montréalais de s'approprier la culture.



FESTIVAL DES ARTS
DU 21 AU 31 MAI 2015



Arco Iris au Festival des arts 2014

8^e Festival des arts de Montréal-Nord

Appel de projets à l'intention des artistes

Le 8^e Festival des arts de Montréal-Nord se déroulera du 21 au 31 mai 2015. Les artistes et les organismes sont invités à soumettre leurs projets dans les domaines des arts visuels, des arts de la scène, des métiers d'art, des arts littéraires et des arts de la table.

Le festival prendra une ampleur inégalée dans le contexte du centenaire de Montréal-Nord. Les artistes qui souhaitent évoquer cette thématique dans leurs projets sont les bienvenus, quoique ce ne soit pas un critère de sélection.

Critères d'admissibilité

- L'appel de projets s'adresse prioritairement aux artistes et organismes qui sont établis dans l'arrondissement de Montréal-Nord. (Cependant, les projets présentés par des artistes de

l'extérieur de l'arrondissement sont aussi acceptés.)

- L'appel de projets s'adresse aux artistes de tous âges, y compris les enfants et les adolescents qui participent à des activités artistiques dans les milieux scolaire, communautaire ou autre.
- L'appel de projets s'adresse autant aux artistes professionnels que débutants.
- Le projet doit être autonome et autoproduit.
- Les spectacles proposés doivent durer de 5 à 75 minutes.
- Les artistes doivent être disponibles au cours de la période du festival.
- Les projets déposés doivent être complets (formulaire et documents nécessaires à l'évaluation du dossier).

Le formulaire à remplir est disponible aux endroits suivants :

- Maison culturelle et communautaire (accueil) 12004, boulevard Rolland

- Centre de loisirs de Montréal-Nord 11121, rue Salk
- Espace de diffusion culturelle 3440, rue Fleury Est
- Bibliothèques de l'arrondissement
- ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Les projets doivent être déposés avant le 16 janvier 2015, à 17 h, à l'adresse suivante :

Comité du Festival des arts
a/s de Marie France Goulet
Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord
12004, boulevard Rolland
Montréal-Nord (Québec) H1G 3W1

Pour plus de renseignements :
Marie France Goulet

Téléphone : 514 328-4000, poste 5610
Télécopieur : 514 328-5611

mariefrancegoulet@ville.montreal.qc.ca

La bibliothèque de la MCC modernisée

La bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire sert les citoyens de Montréal-Nord depuis 2006. Soucieux d'offrir un service qui tient davantage compte de l'évolution de la demande et des besoins de ses citoyens, l'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, en juin dernier, une résolution en vue de réaménager la bibliothèque. Le projet, qui s'est concrétisé en novembre dernier, offre aux citoyens un service de bibliothèque bonifié, plus accessible et à l'image de ses utilisateurs.

Un espace aménagé spécialement pour les nouveautés accueille les usagers dès l'entrée. Cet espace permet de mettre en valeur les nombreuses nouvelles acquisitions de la bibliothèque.

Un comptoir de prêt plus ergonomique permet au personnel d'assurer le déroulement efficace des activités liées au prêt. Dès 2015, le comptoir de prêt accueillera des bornes d'autoprêt favorisant une plus grande autonomie des usagers dans leurs transactions de prêt et de retour. Le travail du personnel affecté au comptoir sera alors orienté vers un service de proximité permettant ainsi un meilleur accueil et un service plus efficace à la clientèle.

Les espaces des collections dédiées aux clientèles jeune et adulte ont été repensés de manière à tenir compte des besoins spécifiques de ces clientèles. L'espace réservé aux jeunes a été relocalisé à proximité de l'entrée et du comptoir de prêt assurant une plus grande visibilité et une meilleure accessibilité aux services qui leur sont offerts. Quant à l'espace adulte, il a été aménagé en retrait de l'entrée et de l'espace jeune favorisant ainsi des conditions plus propices à la détente, à la lecture et au travail de recherche. Ces espaces distincts facilitent l'orientation des usagers vers la documentation et les ressources les plus susceptibles de répondre à leurs intérêts. Des postes d'aide aux lecteurs pour répondre aux questions des usagers sont présents dans chacun de ces espaces.

Outre les aires dédiées aux adultes et aux jeunes, une nouvelle aire a été créée précisément pour la clientèle adolescente. Le nombre d'adolescents à Montréal-Nord étant en hausse de façon significative, il apparaissait judicieux de créer une section et une collection adaptées à leurs besoins. Du mobilier approprié tels des fauteuils confortables est également mis à leur disposition.

L'utilisation des ressources par la clientèle a évolué depuis l'ouverture de la bibliothèque. Afin de tenir compte des préférences des usagers, une aire a été prévue dans l'espace central de la bibliothèque pour mettre en valeur la documentation audiovisuelle, notamment les DVD et les jeux vidéo. L'aménagement d'un rayonnage adapté dans un espace central permet de refléter cette nouvelle tendance, tout en assurant une meilleure visibilité de ce type de documents.

Le rayonnage a été disposé afin de maximiser l'entrée de la lumière naturelle. Grâce à une généreuse fenestration, le nouvel aménagement offre aux usagers, quel que soit leur emplacement dans la bibliothèque, une pleine vue sur l'extérieur. La distance entre les rayons a également été augmentée pour permettre le passage de fauteuils roulants. La mise aux normes en matière d'espace entre les rayons permet donc aux personnes à mobilité réduite de circuler dans la bibliothèque. Le réaménagement assure de mieux servir cette clientèle. Une signalisation améliorée a aussi été installée sur le rayonnage pour faciliter le repérage de la documentation par les usagers.

Le réaménagement de la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire confirme l'importance que l'arrondissement accorde à ce service et sa volonté d'y apporter une amélioration continue. Il a permis non seulement l'amélioration de l'aménagement de la bibliothèque, mais aussi la création d'un lieu culturel plus attrayant, dynamique et ancré dans le XXI^e siècle.



Le déneigement intelligent

Le déneigement intelligent est un projet pilote appelé à évoluer au fil du temps et des nouvelles technologies. Pour l'hiver 2014-2015, une solution de communication moderne, permettant aux citoyens de voir, en temps réel, l'état de déneigement des rues de la ville directement sur leurs appareils intelligents, sera proposée aux Montréalais des cinq arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Ville-Marie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Les données provenant des autres arrondissements seront rendues disponibles de manière progressive à l'hiver 2015-2016.

Le déneigement intelligent comprend :

- Une application mobile, mise au point par Les Logiciels Héritage inc., qui est offerte sur iOS 8 et Android 4.2. Cette application permet de consulter la planification et l'avancement du déneigement dans les rues.
- À partir de l'endroit où l'on se trouve dans un des arrondissements participants, l'application informera sur les horaires de planification du déneigement (de jour et de nuit). De plus, des notifications seront envoyées lorsque l'emplacement de stationnement du citoyen se trouvera sur un parcours de déneigement.
- Un plan présente le déneigement de chaque côté de la rue, de jour et de nuit, ainsi que les rues déneigées et les stationnements incitatifs gratuits, de nuit. Ce plan, créé par la Ville de Montréal, est offert aux citoyens sur le site ville.montreal.qc.ca/deneigement qui offre, cette année, une interface adaptée aux téléphones intelligents et aux tablettes numériques.

À noter que la signalisation en vigueur dans les rues pour le stationnement en période de chargement de la neige prévaudra toujours sur les informations transmises par l'application et sur le plan.



ABC du déneigement

Durant une tempête, les ressources de la Ville de Montréal sont déployées systématiquement.

Quantité de neige tombée	Délai requis pour l'enlèvement de la neige
Moins de 20 cm	Moins de 5 jours
De 20 à 30 cm	Entre 4 et 5 jours
Plus de 30 cm	Plus de 5 jours

Les opérations de déneigement de la Ville de Montréal sont le fruit d'une collaboration de chaque instant entre les secteurs public et privé et les citoyens.

Le délai d'exécution peut aussi varier selon les conditions suivantes :

- La densité de la neige.

- Une nouvelle précipitation survient durant une opération de chargement. La priorité sera alors donnée à l'épandage et au déblaiement afin de favoriser la circulation tant automobile que piétonne. L'opération de chargement reprend ensuite.
- L'environnement urbain montréalais et la densité de population.

En collaborant, on facilite le déneigement

Durant une tempête de neige, les équipes de déneigement, les piétons, les cyclistes et les automobilistes ont une responsabilité partagée pour que le travail s'effectue en toute sécurité et le plus rapidement possible. La collaboration de tous est essentielle.

- Respectez les panneaux de signalisation et déplacez votre véhicule à temps. Vous contribuez ainsi :
 1. à accélérer le déneigement,
 2. à hâter le retour à la normale du stationnement,
 3. à assurer le passage des véhicules de sécurité,
 4. à vous faciliter la vie.
- Favorisez les transports collectifs.
- Déneigez votre entrée avant le passage de la souffleuse.
- Enlevez tout objet pouvant provoquer le bris d'une souffleuse.
- Ne placez pas vos poubelles, sacs ou bacs de recyclage sur les bancs de neige dans la rue.

En résumé

S'informer :

- des conditions météorologiques,
- des avis de fermeture des écoles.

S'équiper :

- de pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars,
- de matériel pour déneiger son entrée ou son véhicule.

Respecter :

- les règles de stationnement, afin de déplacer son véhicule à temps.

S'assurer :

- de libérer la voie durant les opérations de déneigement,
- d'être vigilant et visible.

Beau temps, mauvais temps : la sécurité est une priorité

La collaboration et le soutien des employés municipaux et des résidents sont essentiels afin d'assurer des déplacements sécuritaires pour tous, ainsi que le déneigement des routes, chaussées et trottoirs.



Patinoire extérieure

Une patinoire extérieure pour le hockey et une autre pour le patinage libre sont aménagées dans chacun des parcs suivants : Charleroi, Le Carignan (patinoire Bleu, Blanc, Bouge), Oscar (hockey seulement), Sauvé et Aimé-Léonard (patinage libre seulement). Elles seront ouvertes dès que les conditions météorologiques le permettront.

En raison d'un bris du système de réfrigération, la patinoire Bleu Blanc Bouge sera ouverte au même moment que les autres patinoires extérieures. La programmation sera affichée sur le site ville.montreal.qc.ca/mtlnord dans la section Sports et loisirs. Sur ce même site, il est possible de consulter les conditions des patinoires extérieures mises à jour quotidiennement.

Horaires du temps des fêtes des arénas

ARÉNA FLEURY
3700, rue Fleury Est

ARÉNA ROLLAND
12000, boulevard Rolland

ARÉNA GARON
11212, avenue Garon

L'horaire du temps des fêtes pour les trois arénas est valide du 27 décembre 2015 au 4 janvier 2015. Fermeture des arénas les 24, 25, 26 et 31 décembre 2014, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2015. Reprise de la programmation régulière à partir du 5 janvier.

PATINAGE LIBRE POUR TOUS

- Samedi 27 décembre
18 h à 19 h 30
- Dimanche 28 décembre
18 h à 19 h 30
- Lundi 29 décembre
9 h à 11 h et 16 h à 17 h 30
- Samedi 3 janvier
9 h à 10 h 30
- Dimanche 4 janvier
18 h à 19 h 30

- Samedi 27 décembre
18 h à 19 h 30
- Dimanche 28 décembre
18 h à 19 h 30
- Lundi 29 décembre
16 h à 17 h 30
- Dimanche 4 janvier
18 h à 19 h 30

- Samedi 27 décembre
18 h à 19 h 30
- Lundi 29 décembre
16 h 30 à 18 h

PATINAGE LIBRE POUR LES TOUT-PETITS

Dimanche 4 janvier
9 h à 11 h

Samedi 27 décembre
9 h à 10 h 30

- Lundi 29 décembre
9 h à 11 h
- Samedi 3 janvier
9 h à 10 h 30

PATINAGE LIBRE POUR LES AÎNÉS

Dimanche 28 décembre
9 h à 11 h

- Lundi 29 décembre
9 h à 11 h
- Samedi 3 janvier
9 h à 10 h 30

Samedi 27 décembre
9 h à 10 h 30

L'horaire peut être modifié sans avis.



Inscription aux sports et loisirs de l'arrondissement

Activités offertes

Badminton, poterie, tennis, tonus plus, volleyball, yoga et Zumba.

Deux façons de s'inscrire :

- En ligne, avec votre carte biblio-loisirs au ville.montreal.qc.ca/loisirsenligne à partir du mercredi 7 janvier 2015, à 13 h.
- En personne, en vous présentant au Centre de loisirs, 11121, avenue Salk (à l'angle de la rue de Charleroi), les lundi 12 janvier et mardi 13 janvier 2015, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h.

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord et ensuite à ceux des autres arrondissements de la Ville de Montréal exclusivement. Vous devez présenter votre carte biblio-loisirs au moment de l'inscription. Pour savoir comment vous procurer cette carte, consultez l'article à la une.

Le paiement complet est exigé à l'inscription, en espèces et par carte de débit ou de crédit sur place et par carte de crédit ou carte prépayée MasterCard ou Visa en ligne.

Renseignements : 514 328-4000, poste 4151



ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Poterie (adultes)

Apprentissage et perfectionnement des techniques de modelage, de façonnage, de colombin, de galetage, de tournage, d'émaillage et de décoration.

- **Chalet du parc Pilon**
11135, avenue des Récollets
- **Mardi, de 19 h à 22 h**
Mercredi, de 19 h à 22 h
- **Session d'hiver :**
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines
- **Frais par session : 95 \$**

Poterie (jeunes de 8 à 17 ans)

Une activité réservée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les jeunes créateurs apprennent à transformer la glaise.

- **Chalet du parc Pilon**
11135, avenue des Récollets
- **Vendredi, de 16 h à 18 h**
Samedi, de 9 h 30 à 11 h 30
- **Session d'hiver :**
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 11 semaines
- **Frais par session : 50 \$**

Tonus plus

Échauffement musculaire suivi d'exercices cardiovasculaires et d'exercices au sol (cuisses, abdominaux, fessiers, bras et épaules). Ce programme met l'accent sur le raffermissement et la tonification musculaire. Le cours est conçu pour un programme d'entraînement à raison de deux soirs par semaine préférablement.

- **Studio de danse**
10975, avenue Alfred
- **Lundi et mercredi, de 20 h 30 à 22 h**
- **Session d'hiver :**
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines
- **Frais par session :**
55 \$ (un cours/semaine)
105 \$ (deux cours/semaine)

Yoga

Exercices de renforcement, de souplesse et de relaxation par l'intermédiaire de mouvements guidés par une respiration calme et profonde, le yoga a pour but de modifier progressivement une façon de vivre et une façon d'agir.

- **Studio de danse**
10975, avenue Alfred
- **Lundi et mercredi, de 19 h à 20 h 30**
- **Session d'hiver :**
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines
- **Frais par session :**
55 \$ (un cours/semaine)
105 \$ (deux cours/semaine)

Zumba

Ce cours est une combinaison d'aérobic et de danses latines. C'est un mélange d'enchaînements habituels et de pas de danse.

- **Studio de danse**
10975, avenue Alfred
- **Mardi et jeudi, de 19 h à 20 h 30**
- **Session d'hiver :**
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines
- **Frais par session :**
55 \$ (un cours/semaine)
105 \$ (deux cours/semaine)

ACTIVITÉS SPORTIVES

Endroit

Aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée, 4444, boulevard Henri-Bourassa Est (à l'angle de l'avenue Pelletier). Accès par l'entrée de la piscine. Le stationnement est gratuit.

Pratique récréative : pour personnes débutantes ou avec peu d'expérience dans la discipline.

Badminton (adulte)

Pratique libre. Six terrains sont à votre disposition. Les volants sont fournis gratuitement.

- *Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 19 h 30 à 21 h 30*
- *Session d'hiver :
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines*
- *Frais par session :
15 \$ pour 1 soir d'activité
30 \$ pour 2 soirs d'activité
45 \$ pour 3 soirs d'activité
60 \$ pour 4 soirs d'activité*

Volleyball (adulte)

Pratique libre. Deux terrains sont à votre disposition. Des équipes sont formées avec les participants présents pour les matchs. Les ballons sont fournis gratuitement.

- *Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 20 h à 22 h*
- *Session d'hiver :
Début : semaine du 19 janvier 2015
Durée : 12 semaines*
- *Frais par session :
15 \$ pour 1 soir d'activité
30 \$ pour 2 soirs d'activité
45 \$ pour 3 soirs d'activité
60 \$ pour 4 soirs d'activité*

Tennis pour les enfants

Cours de tennis de différents niveaux offerts par des entraîneurs spécialisés. Un terrain est disponible.

- LE DIMANCHE**
- *9 h à 10 h : débutant et minitennis, de 7 à 11 ans*
 - *10 h à 11 h : débutant, de 12 à 17 ans*

- *11 h à 12 h : intermédiaire, de 7 à 11 ans*
- *12 h à 13 h : intermédiaire et avancé, de 12 à 17 ans*
- *13 h 30 à 14 h 30 : débutant et minitennis, de 7 à 11 ans*
- *14 h 30 à 15 h 30 : débutant et intermédiaire de 12 à 17 ans*
- *Session d'hiver :
Début : 26 janvier 2015
Durée : 12 semaines*
- *Frais par session : 45 \$*

Tennis pour les adultes

LE MARDI

- *19 h à 20 h : débutant*
- *20 h à 21 h : intermédiaire*
- *21 h à 22 h : avancé*
- *Session d'hiver :
Début : 20 janvier 2015
Durée : 12 semaines*
- *Frais par session : 45 \$*



Acte de bravoure

Le maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Gilles Deguire, et les membres du conseil d'arrondissement ont eu le plaisir de remettre un certificat de mérite à Camila Bravo-Galdames, sauveteuse, pour souligner son professionnalisme ainsi que la rapidité et la qualité de son intervention, en particulier d'avoir appliqué de manière efficace les manœuvres de réanimation qui ont permis de sauver la vie d'un enfant, le 22 juillet 2014, à la piscine Ottawa.



Grille horaire des cours

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités telles que des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage, ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos deux clubs sportifs : le club de natation et de plongeon et le club de nage synchronisée.

Inscription – Hiver 2015

Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord doivent s'inscrire directement à la piscine de leur choix, de 18 h à 21 h en semaine, aucune inscription n'est prise par téléphone.

La priorité sera d'abord accordée aux gens inscrits à la session d'automne 2014.

Généralités

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription et du paiement.
- Le bail n'est pas une preuve de résidence.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

Adresses

Piscine Calixa-Lavallée
11345, avenue Pelletier
514 328-4170

Piscine Henri-Bourassa
12005, avenue Laurier
514 328-4171



Cours	Endroit <i>CL = Calixa-Lavallée HB = Henri-Bourassa</i>	Horaire	Début
Enfant <i>Frais : 17 ans et moins, 20 \$ pour 12 cours de 45 minutes</i>			
Tortue et Dauphin (2 à 4 ans) <i>L'enfant est accompagné d'un adulte.</i>	CL	Mardi, 18 h	13 janvier
	CL	Jeudi, 18 h	15 janvier
	HB	Samedi, 10 h ou 11 h	10 janvier
	CL	Samedi, 10 h 30 ou 12 h 30	17 janvier
	HB	Dimanche, 10 h ou 12 h	11 janvier
Grenouille et Baleine (5 et 6 ans) <i>L'enfant est seul.</i>	CL	Dimanche, 11 h	18 janvier
	CL	Mardi, 18 h	13 janvier
	CL	Jeudi, 18 h	15 janvier
	HB	Samedi, 10 h ou 11 h	10 janvier
	CL	Samedi, 10 h 30, 12 h 30 ou 13 h 30	17 janvier
Natation 1, 2 et 3 (7 à 15 ans) <i>* natation 1 seulement</i>	HB	Dimanche, 10 h ou 12 h	11 janvier
	CL	Dimanche, 11 h ou 12 h	18 janvier
	CL	Mercredi, 18 h	14 janvier
	HB	Samedi, 9 h ou 12 h	10 janvier
	CL	Samedi, 11 h 30 ou 13 h 30*	17 janvier
Natation 4, 5, 6 et 7 <i>* natation 4 seulement</i>	HB	Dimanche, 9 h ou 11 h	11 janvier
	CL	Dimanche, 9 h, 10 h ou 12 h*	18 janvier
	CL	Lundi, 18 h*	12 janvier
	HB	Samedi, 13 h	10 janvier
	HB	Dimanche, 13 h	11 janvier
CL	Dimanche, 13 h	18 janvier	
Cours spécialisés <i>Les frais sont fixés par les organismes.</i>			
<i>Le club Aquana est le promoteur de l'activité. Renseignements : 514 328-4000, poste 4173</i>			
Initiation à la nage synchronisée	CL	Vendredi, 19 h à 20 h	16 janvier
	CL	Samedi, 9 h à 10 h	17 janvier
<i>Le Club de plongeon de Montréal-Nord est le promoteur de l'activité. Renseignements : 514 328-4000, poste 4167</i>			
Initiation au plongeon	HB	Samedi, 10 h à 12 h	10 janvier
	CL	Dimanche, 11 h à 12 h	18 janvier
Adulte et aîné <i>Frais : 18 à 59 ans, 40 \$ pour 12 cours de 45 minutes 60 ans et plus, 20 \$ pour 12 cours de 45 minutes</i>			
Natation 1, 2, 3 et 4 <i>* natation 1 seulement</i>	HB	Mardi, 20 h	13 janvier
	CL	Mercredi, 19 h ou 20 h*	14 janvier
	HB	Mercredi, 20 h	14 janvier
Natation 5, 6 et 7	HB	Lundi, 20 h	12 janvier
Aquagym (impact doux)	HB	Lundi, 19 h ou 20 h	12 janvier
	CL	Mardi, 19 h	13 janvier
	HB	Mercredi, 19 h	14 janvier
	CL	Jeudi, 19 h	15 janvier
	HB	Jeudi, 20 h**	15 janvier
Aquaforme plus	CL	Lundi, 20 h**	12 janvier
	CL	Mardi, 20 h**	13 janvier
Aquajogging <i>En partie profonde, la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.</i>	HB	Lundi, 19 h	12 janvier
	CL	Lundi, 20 h**	12 janvier
	HB	Mercredi, 19 h	14 janvier
	CL	Jeudi, 19 h	15 janvier
	HB	Jeudi, 20 h**	15 janvier
Aquafitness <i>Cardio et renforcement musculaire. Être à l'aise en partie profonde.</i>	CL	Lundi, 19 h	12 janvier
	CL	Mercredi, 20 h**	14 janvier
Aquamaman (prénatal)	CL	Lundi, 19 h	12 janvier

** Short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol à 19 h 30 d'une durée de 30 minutes.

Horaire de la natation libre

Entrée gratuite

INTERRUPTIONS – La piscine sera fermée au cours des compétitions de natation (voir la rubrique des événements spéciaux), pour le congé des fêtes du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 et pour le congé de Pâques du 3 au 6 avril 2015.

NOTE – Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

Date	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
PISCINE HENRI-BOURASSA						
Du 24 novembre au 23 décembre, du 3 au 9 janvier et du 23 mars au 27 avril	7 h à 8 h (A) 20 h à 22 h 30 (A)	20 h à 22 h 30 (A)	7 h à 8 h (A) 20 h à 22 h 30 (A)	20 h à 22 h 30 (A)	7 h à 8 h (A) 20 h à 22 h 30 (A)	13 h à 16 h (F)
Du 10 janvier au 22 mars	7 h à 8 h (A) 21 h à 22 h 30 (A)	21 h à 22 h 30 (A)	7 h à 8 h (A) 21 h à 22 h 30 (A)	21 h à 22 h 30 (A)	7 h à 8 h (A) 21 h à 22 h 30 (A)	14 h à 16 h (F)
Du 2 au 6 mars (congé scolaire)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	
PISCINE CALIXA-LAVALLÉE						
Du 1 ^{er} au 23 décembre, du 3 au 11 janvier et du 30 mars au 10 avril	19 h à 20 h 30 (F) 20 h 30 à 22 h 30 (A)	19 h à 20 h 30 (PE) 20 h 30 à 22 h 30 (A)	19 h à 20 h 30 (F) 20 h 30 à 22 h 30 (A)	19 h à 20 h 30 (PE) 20 h 30 à 22 h 30 (A)	21 h à 22 h 30 (A)	13 h à 16 h (F)
Du 12 janvier au 29 mars	21 h à 22 h 30 (A)	21 h à 22 h 30 (A)	21 h à 22 h 30 (A)	20 h à 22 h (A)	21 h à 22 h 30 (A)	Samedi 14 h 30 à 16 h 30 (F) Dimanche 14 h à 16 h (F)
Du 2 au 6 mars (congé scolaire)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	13 h à 16 h (F)	

A : Adulte (18 ans et plus seulement)

F : Familiale (Un enfant de moins de 1,22 m (48 po) doit être accompagné d'un adulte)

PE : Parent-enfant (période réservée uniquement aux enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte)

Cours de sauvetage

But : apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s'y adapter en fonction du milieu aquatique.

Préalables : détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans le jour de l'examen.

Cours spécialisé	Piscine Calixa-Lavallée	Piscine Henri-Bourassa
Premier soins – général Formation de 16 heures 25 \$ (Certifications et documents en sus)	Du 24 janvier au 1 ^{er} février Les samedis et dimanches de 14 h 30 à 18 h 30 <i>Pas d'examen</i> (Évaluation continue pendant la durée du cours par le moniteur)	Du 17 janvier au 15 février Les samedis et dimanches de 14 h à 18 h <i>Pas d'examen</i> (Évaluation continue pendant la durée du cours par le moniteur)
Sauveteur national (option piscine) Formation de 40 heures 75 \$ (Examen et document en sus)	Du 21 février au 29 mars Les samedis et dimanches de 14 h 30 à 19 h <i>Examen :</i> dimanche 29 mars, 16 h	Du 14 mars au 24 mai Les samedis et dimanches de 14 h à 18 h <i>Examen :</i> dimanche 24 mai, 16 h

NOTE – L'horaire peut être modifié sans avis.



Événements spéciaux

Compétitions à la piscine Henri-Bourassa

20, 21 et 22 février 2015 :
Compétition de natation – Festival d'hiver

28 et 29 mars 2015 :
Compétition de natation – Invitation provinciale développement et P1/P2

Une offre variée de services et d'activités

Suite de la page 13

En collaboration avec plusieurs partenaires aînés du milieu, nous avons offert cette année, en bibliothèque, un atelier d'écriture de récits et de mémoires et nous avons réservé une plage horaire tous les jeudis pour la tenue d'activités variées.

Dans la programmation courante des bibliothèques, nous offrons :

- Les mercredis de nos aînés : conférences sur des thématiques comme la maltraitance, l'anxiété, l'hospitalisation ou la maladie d'Alzheimer.
- La navette biblio : service de transport gratuit en autobus qui relie des résidences à la bibliothèque, incluant animation et prêt de document.
- Internet sans peine : formation sur l'utilisation d'Internet réservée aux 50 ans et plus.
- L'initiation aux nouvelles technologies : activité intergénérationnelle en collaboration avec des adolescents.

Activités sportives et récréatives

L'arrondissement dispose d'exerciceurs dans quatre parcs : Gouin, Sauvé, Aimé-Léonard et Eusèbe-Ménard. Nous avons offert l'été dernier un programme supervisé par des spécialistes en activité physique. Plusieurs aînés y ont participé activement, principalement au parc Gouin.

Depuis plusieurs années, de nombreux citoyens se rassemblent sur la terrasse Yves-Ryan afin de prendre part aux soirées de danse en ligne en plein air. Ces soirées, qui se déroulent de la fin juin à la mi-août, permettent de socialiser tout en enfilant quelques pas de danse.

D'autre part, les aînés peuvent maintenant planter fleurs et légumes plus facilement, grâce aux jardinets surélevés qui ont été installés dans les parcs Tardif et Oscar, ainsi que sur le site de plusieurs résidences pour aînés.

Ce n'est qu'un début. D'autres initiatives pour améliorer la vie des aînés seront annoncées en mai. À suivre...



Nouvelle directrice d'arrondissement

Le 5 janvier prochain, l'arrondissement accueillera une nouvelle directrice d'arrondissement, M^{me} Rachel Laperrière. Le poste était vacant depuis le départ de Serge Geoffrion le 30 août dernier.

La nouvelle directrice de l'arrondissement possède une feuille de route impressionnante. M^{me} Laperrière œuvre à titre de gestionnaire depuis 30 ans, à la Ville de LaSalle, au Cirque du Soleil et dans la haute fonction publique québécoise. De 2001 à 2012, elle a occupé plusieurs postes de direction à la Ville de Montréal, notamment directrice générale associée, directrice du Service du développement et des opérations, directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.



Montréal-Nord sans fil

Grâce à une nouvelle entente de service entre la coopérative *Île sans fil* et l'arrondissement, un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) sera offert gratuitement dans certains parcs et installations au printemps 2015. Ainsi, les citoyens qui fréquenteront les parcs Henri-Bourassa, Ottawa et Saint-Laurent, le Centre de loisirs, l'aréna Rolland, la Maison culturelle et communautaire et l'aréna Garon auront accès gratuitement au réseau Internet à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette électronique.

Rappelons qu'un accès sans fil à Internet est également offert gratuitement dans les quatre bibliothèques de l'arrondissement.

Nous joindre

Bureau Accès Montréal, arrondissement de Montréal-Nord.

- 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 5R5
- Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
- Télécopieur : 514 328-4299
- Site Internet : ville.montreal.qc.ca/mtlnord
- Facebook : facebook.com/mtlnord
- YouTube : youtube.ca/arrmtlnord

Notre numéro de téléphone unique : 311

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h

- Urgence – Police – Incendie 911
- Info-Santé 811
- Service de la sécurité incendie de Montréal – Renseignements 514 280-6884
- Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent) 514 280-2222
- Poste de police 514 280-0139
- Travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7) 514 328-4100
- Écoquartier de Montréal-Nord 514 326-5447

Pour joindre directement les 514 328-4000

- unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social poste 4150
- Activités aquatiques poste 4154
- Camp de jour poste 4151
- Bibliothèque Belleville poste 4140
- Bibliothèque Charleroi poste 4135
- Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire poste 5626
- Bibliothèque Henri-Bourassa poste 4125
- Culture et Maison culturelle et communautaire poste 5640
- Réservation des plateaux sportifs poste 4267
- Maison Brignon-dit-Lapierre 514 328-4759

Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens 514 328-4000

- Division des permis et inspections poste 4017
- Planification urbaine et soutien aux entreprises et aux promoteurs poste 4017
- Bureau de projets poste 4059

Vos élus 514 328-4000

- GILLES DEGUIRE, maire d'arrondissement poste 4024
- JEAN-MARC GIBEAU, conseiller de la Ville de Montréal poste 5574
- CHANTAL ROSSI, conseillère de la Ville de Montréal poste 5573
- MONICA RICOURT, conseillère d'arrondissement, district de Marie-Clara poste 5575
- SYLVIA LO BIANCO, conseillère d'arrondissement, district d'Ovide-Clermont poste 5576